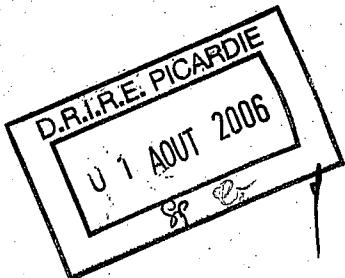




1475

PREFECTURE DE L'OISE



Installations classées pour la protection de
l'environnement

Déclaration de changement d'exploitant

Récépissé du 27 juillet 2006

LE PREFET DE L'OISE
Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance 2000.914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 53.578 du 20 mai 1953 modifié et complété fixant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application des dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, reprises au code de l'environnement, livre V, titre I^{er}, notamment son article 34 ;

Vu les actes administratifs des 28 novembre 1986 et 27 décembre 2005 réglementant le fonctionnement de l'établissement exploité à Pont Sainte Maxence par la société M-Real PSM ;

Vu la déclaration de changement d'exploitant souscrite le 12 juillet 2006 par Monsieur le directeur de la société PSM SA ;

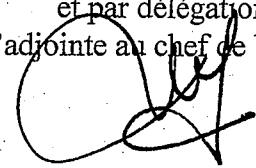
DONNE RECEPISSE

à Monsieur le directeur de la société PSM SA de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le 27 juillet 2006

pour le préfet
et par délégation,
l'adjointe au chef de bureau,



Nadine Courselle